

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-5-4-2

**Séance du** vendredi 12 mai 2017

**CONVENTION LOCALE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, LA MDPH ET  
L'IMPRIMERIE NATIONALE DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA CARTE  
MOBILITE INCLUSION**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.  
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

**EXCUSES :**

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.241-3,
- VU la loi n°93-1419 du 31 décembre 1993 relative à l'Imprimerie Nationale,
- VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique et notamment son article 107,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention nationale relative à la Carte Mobilité Inclusion,
- VU la délibération de la Commission Exécutive de la MDPH du 13 mars 2017,
- VU l'avis favorable de la 4<sup>e</sup> Commission (Solidarité et Autonomie) réunie le 28 avril 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention locale relative à la Carte Mobilité Inclusion figurant en annexe de la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité